

ANIMAFETES

Location de sumos

- L'**emplacement** réservé à l'installation du jeu des Sumos doit être **totalelement propre, sec, plat**, aux dimensions largement supérieures à celles du tapis de jeu des sumos à installer et **totalelement dégagé** de tous les éléments ou obstacles qui pourraient être **dangereux pour les joueurs** ou **agressifs** pour le matériel (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, piquet, poteau, barbelés, ferrailles, tessons de bouteille ou cailloux pointant du sol, arbres ou branches perforantes....)
- En cas de demande de livraison, l'emplacement doit être **accessible** avec une camionnette : sinon de l'aide vous sera demandé pour la manutention supplémentaire.
- Le tapis du jeu des sumos sera installé sur les **moquettes** fournies (afin qu'il n'y ai aucune zone de frottement du tapis avec le sol) et devra y rester durant tout la durée du contrat.
- Le locataire est **seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration** du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié. Le signataire s'engage personnellement à vérifier auprès de son assureur que sa responsabilité civile le couvre : cette assurance est obligatoire.
- Le locataire s'engage à faire en sorte que la réalisation du jeu des Sumos respecte l'**usage pour lequel il est destiné** et qu'il puisse s'effectuer dans la **sécurité et la sérénité** pour tous (surtout sur un lieu public).
- Le locataire s'engage à ne **jamais** abandonner le matériel, sans la surveillance d'un adulte responsable.
- Le locataire s'engage à rendre le matériel propre et correctement plié sous peine de l'application de frais supplémentaires au tarif de 35€/ H.
- Le contrat, correctement rempli et signé, accompagné des « conditions générales de location », également signées, et d'un chèque de réservation de 30% du montant total du contrat, doit être en notre possession **au minimum 15 jours avant le jour de la location**. Au delà de ce délai, ANIMAFETES pourra annuler ce contrat de location et disposer du jeu des Sumos à sa convenance.
- Un contrat de location mal rempli ou incomplet peut également entraîner l'**annulation** de la location ou le refus de livraison du jeu.
- Un chèque de caution d'un montant de 2900 Euros par jeu des Sumos (2 costumes) vous sera demandé pour la durée de la location. Il devra, comme le contrat, être en notre possession au minimum 15 jours avant la date de la location sous peine d'**annulation** du contrat. En cas de dommage, ce chèque sera amputé du montant total des frais engagés pour les réparations ou le nettoyage.
- A partir de la signature du contrat, le locataire s'engage à nous régler le **montant total de la location**, même en cas d'annulation, **sauf en cas de pluie** où vouspouvez annuler ce contrat **sans frais** si vous nous avertissez 2 Heures avant l'enlèvement (ou la livraison) ou si le jeu est rapporté à l'entreprise avant l'heure de début de la manifestation notée au contrat.
- Le jeu des sumos ne peut s'effectuer sous la pluie ou par grand vent et vous devez, dans ces cas, **le ranger à l'abri**. De même le jeu de sumo devra être rangé avant tout tir de **feu d'artifice** (retombées durables de déchets calcinés)
- Pendant la location, ANIMAFETES aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir au cas ou les consignes d'installation et/ou de surveillance ne seraient pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation du jeu.
- Dans tout les cas ANIMAFETES reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.
- En cas d'indisponibilité du matériel loué, les chèques reçus, de réservation et de caution, seront restitués, mais le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.
- ANIMAFETES se réserve le droit d'annuler ce contrat en cas de force majeure.
- Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter les **CONSIGNES de SURVEILLANCE listées ci-dessous** durant la durée du contrat.
- Le jeu des sumos de grande taille est **réservé** à des **adultes ou des adolescents suffisamment grands** (1.60m minimum).
- Le jeu des sumos consiste à pousser son adversaire en dehors du tapis de jeu ou de le mettre à terre
- Le tapis sera correctement installé comme défini plus haut
- les casques seront correctement mis en ayant pris soin d'en avoir vérifier le sens (pointe de mousse vers le haut) et de bien avoir scratché la sangle autour du menton avant le début du combat

- Le locataire doit prévoir **1 PERSONNE ADULTE** (ou plus si besoin) par jeu de 2 sumos, pendant la totalité de la durée de la location, pour **SURVEILLER en PERMANENCE** le matériel et les joueurs (ceci même si l'accès au jeu est libre et gratuit) car il est **STRICTEMENT INTERDIT** :
 - De pratiquer un combat avec plus de 2 adversaires : le combat se pratique par deux et aucune autre personne ne doit se trouver sur le tapis de jeu pendant le combat
 - De pratiquer le jeu de sumos sous la pluie
 - De pratiquer le combat en étant dans un état anormal ou en ayant des problèmes de santé avérés ou des articulations fragiles
 - De pénétrer sur le tapis de jeu avec des chaussures, lunettes, ou avec tout autre objet contondant ou dangereux (couteau, bâton, jouet pointu, broches, briquet, chewing-gum, bonbon dans la bouche....).
 - De pratiquer un combat en dehors du tapis de jeu ! Dès qu'un combattant sort du tapis de jeu, il a perdu un point et le combat doit cesser et reprendre au centre de l'aire de jeu
 - De laisser les spectateurs toucher, pousser ou gêner les 2 joueurs
 - De faire des pirouettes permettant à la tête de se trouver plus bas que le corps
 - De laisser le combat se poursuivre lorsque l'un des 2 combattants se sent mal ou demande de s'arrêter
 - De laisser au sol, une personne qui ne peut se relever seule
 - De faire des tas, de se coucher les uns sur les autres.
 - De laisser le combat devenir brutal, irrespectueux ou agressif entre les partenaires ou avec les spectateurs : il doit s'agir d'un jeu qui doit rester drôle et convivial
 - De **manger et de boire** sur le tapis de jeu
 - D'être **Maquillés** ou de porter des tee-shirts décorés avec des feutres ou avec de la peinture
 - d'utiliser **des confettis ou des serpents**
 - d'installer le jeu de sumos à proximité d'un barbecue ou d'un feu, ou durant un feu d'artifice (retombées durables de déchets calcinés)

Fait à le

Nom et Prénom

**Cachet de l'établissement
mention « lu et approuvé »
et Signature**